

BULLETIN D'INFORMATION DE L'ASSOCIATION AMICALE DES RÉSIDENTS DE CHATEL

#### Editorial

#### Le mot du président

près le succès de la réunion d'été à Plaine-Dranse, malgré l'absence du maire de Châtel, une réunion avec celui-ci et le bureau de l'Association avait été organisée à la date du 29 octobre dernier.

Malheureusement, en raison d'autres contraintes administratives du côté de la commune, cette réunion a été reportée au 14 novembre. Il ne sera donc pas possible de vous présenter ici le compte rendu de cette rencontre, qui devait revêtir une certaine importance en raison des questions d'actualité qu'il était prévu de soumettre à M. Crépy. Le rapport de cette réunion sera donc fait à

l'occasion de l'Assemblée générale, fixée cette année au mardi 29 décembre 1998.

En raison des travaux qui doivent avoir lieu pendant les mois de décembre et janvier prochains dans la salle du Parkina municipal, c'est au cinéma "Le Morclan", le matin, que se tiendra exceptionnellement notre Assemblée générale.

Vous y trouverez les mêmes facilités que dans la salle qui nous était jusqu'ici réservée, en particulier pour les démarches administratives de pointage, d'encaissement de la cotisation et remise des cartes d'adhérent 1999.

Après cette assemblée, qui devrait se terminer aux environs de 12 h-12 h 15, tous les participants présents dans la salle seront invités à fêter ensemble le dixième anniversaire de la fondation de l'Association, en août 1988.

Le bureau et le conseil d'administration s'activent à organiser un apéritif d'honneur qui sera servi hors de la salle du cinéma, vers 12 h 30, en un lieu tout proche non encore définitivement arrêté ; l'annonce en sera faite au cours de l'Assemblée générale.

Le président et les membres du conseil d'administration seront heureux de vous y accueillir pour célébrer cet anniversaire. Nous comptons sur votre présence.

Jean-Louis Waché

#### Aux résidents, loueurs de meublés

Vous avez dû recevoir une circulaire de la Centrale de réservation vous informant du projet concernant la transformation de cette centrale en centrale de vente. Une phrase, que nous reproduisons, n'a pas dû vous échapper : "C'est pourquoi seuls les propriétaires de meublés assurant personnellement l'accueil des clients ou le déléguant à une agence immobilière pourront être partenaires". Autrement dit, seuls les Châtellans loueurs de meublés auront la possibilité d'adhérer au nouvel organisme. Les résidents ne pouvant accueillir leur locataire devront passer par une agence. Or celle-ci, d'une manière générale, demande l'exclusivité des locations. Vous ne pouvez plus louer votre logement par vous-même ou l'occuper vous-même, des enfants ou des amis. Les honoraires des agences sont de l'ordre de 25 %, au lieu des 10 % de la centrale de réservation, centrale qui donne satisfaction, notamment pour sa souplesse.

Pourquoi une discrimination entre les loueurs de meublés châtellans et les résidents ? Les uns et les

autres payent autant d'impôts. S'agit-il d'une offensive des agences immobilières tendant à faire disparaître la centrale de réservation, qu'elles considèrent comme concurrente ? Nous aurons peut-être d'autres informations.

En attendant, les résidents concernés doivent adresser des lettres de protestation à la centrale de réservation, qui fera suivre.

P. Rivat

#### Votre attention

otre trésorier nous fait remarquer que chaque rappel de cotisation coûte environ 5 francs, soit approximativement 5 % de la cotisation et un second rappel 5 % de plus, ce qui grève le budget d'une dépense inutile, la charge étant finalement reportée sur les adhérents "ponctuels". Merci d'avance de votre attention.

Le trésorier

#### **Amateurs** de bridge

Vous allez recevoir des nouvelles sur l'organisation de parties dans la quinzaine qui suivra la parution de ce bulletin n°37.



#### lls ont dit...

"Le nom d'ami est commun, mais rare l'amitié fidèle".

Phaedrus, fabuliste latin

Sommaire **VOUS TROUVEREZ:** 

Pages 2 et 3	Les divers tarifs, dont les forfaits ski
Page 4	La suite de l'article de M. Rivat
Pages 5 et 6	Les doc. propres à la tenue de l'A. G.

Page 7	La présentation de la 8º Trophée/ski
	des résidents
Page 8	Le coin de l'astronome

Tarifs en FF EXTRAIT DES TARIFS DES REMONTÉES MÉCANIQUES HIVER 1998/1999 - SEMAINES "NORMALES" (du 25.12.98 au 03.01.99 et du 06.02.99 au 05.03.99) Pour les tarifs SEMAINES "PROMOTIONNELLES" (du 19.12.98 au 24.12.98, du 02.01.99 au 05.02.99 et du 06.03.99 à la fin de saison), consulter l'Office de tourisme ou les caisses des remontées mécaniques

	in the second		(6) \$	Enfants				1			,	,	,	1	,	,	1		ı		1	ı	1	1	1940	<u>a</u>				
SOLEIL	Î		DENT	Seniors	1			1	1	1	1	1	0 0 0 0 1	,			1	1	1	1		1	,	,	1940	_	"STILLY OF "TY O			
	F + C	UELS	RÉSIDENTS (3)	Adultes S	1		1	1	1	,	,	1	0 0 0 0 0 1	1	,				1	1	1		1	1	2939		V 4 4 1 00			
S DU	(12 stations F + CH	INDIVIDUELS		Enfants A	96	96	134	261	365	462	548	,	0 0 0 0 0	624	969	692	839	906	896	1032	1086	1131	1179	1448	2350 2	_	,			
PORTES	(12 st	Z	NORMAUX	Seniors Er	110	110	162	316	442	560	664			757	843	932	1017	1098	1173	1250 1	1317	1371	1429 1	1755 1	2350 2					
4			NOR	Adultes Se	138	138	203	395	553	700	830	1	0 0	946	1054	1165	1271	1372 1	1466 1	1563 1	1646 1	1714 1	1786 1	2194 1	3560 2		-			
			Ф	Enfants A	,	1	-	,			383	402	523	436	186	537	586	633	1 2/2	721 1	760 1	790	824	1011 2		,				
			Avec Carte Neige	Seniors Er	1					,	409	429	575	466	518	573	625	675	722	692	810	843	878	1080	,	1				
		LES	Avec C	Adultes Se	1				1		511	536	219	582	648	717	781	844	902	196	1013	1054	1098	1350 1	7					
		FAMILLES	o o	Enfants Ac	,	1		,	,		392	412	533	446	498	550	009	648	693	738	778	810	844	1036 1:	1	1				
		F	Sans Carte Neige	Seniors En	,		1	1			419	439	586	477	531	587	640	691	739 (	788	830	864	006	1106 10						
	NTS (3)		Sans Co	Adultes Se	1	1	1	1		1	523	549	732	596	664	734	801	864	924	984 7	1037	3 6201	1125 9	1383 11						
	RÉSIDENTS®		0	Enfants Ac			1	,			430	451	572 7	489	545	602 7	829	710 8	759 9	608	852 10	887 10	925 11	1135 13	1315	1500				
	RÉS		Avec Carte Neige	Seniors En	,	1	1				459 4	481 4	628 5	523 4	581 5	643 6	701 6	757 7	810 7	863 8	8 606	946 8	6 986	1211 11	1400 13	1600 15				
		UELS	Avec Co	Adultes Ser		,		ı	1		573 4	602 4	748 6	653 5	727 5	804 6	877 7	947 7	1012 8	1078 8	1136 9	1182 9	1232 9	1514 12	1750 14	2000 16				
		INDIVIDUELS		Enfants Ad		,			1.		449 5	471 6	591 7	510 6	569 7	628 8	8 989	741 9	792 10	844 10	889 11	925 11	965 12	1184 15	315 17	500 20				
ATEL		QN-	Δ <u>N</u>	Δ <u>N</u>	INDI	Sans Carte Neige	Seniors Enf			1		_		478 4	502 4	648 5	545 5	607 5	671 6	732 6	790 7	845 7	8 006	948 8	6 286	1028 9	1264 11	1400 13	1600 15	
CHAT			Sans Ca	Adultes Ser			,	,	,		598 4	628 5	811 6	682 5	758 6	839 6	915 7	988 7	1056 8	1125 9	1186 9	1234 9	1285 10	1580 12	1750 14	2000 16				
				Enfants Ad	72	72	110	211	292	360		412 6	533 8	446 6	498 7	550 8	6 009	648 9	693 10	738 11	778 11	810 12	844 12	1036 15	. 17	- 20				
			Avec Carte Neige	Seniors Enf	77	77	117 1	225 2	311 2	384 3		439 4	586 5	477 4	531 4	587 5	640 6	691 6	739 6	788 7	830 7	864 8	8 006	4						
	V L	2	Avec Ca	Adultes Sen	96	96	146 1	282 2	389 3	480 3		549 4	732 5	596 4	664 5	734 5	801 6	864 6	924 7:	984 7				33 1106						
	FAMILES			Enfants Adu	72	72	110	211 2	292 3	360 4	11 5	432 5	552 7.	468 5	521 6	576 7.	629 8	679 8	726 9:	774 9	815 1037	848 1079	885 1125	35 1383						
	<u> </u>		Sans Carte Neige		77	77	117 1	225 2	311 2	34	39 4	460 4	607 5.	500 4	556 5	615 5		724 6	774 7	825 7	8 698	905 8	943 88	99 1085		•				
			Sans Car	Adultes Seniors	2 96	96	146	282 23	389 3	80 384		576 46	759 60	625 50	695 55	769 61	839 671	906	968 77					48 1159	1	(a)				
	v	?		_	82	82 6	126 1	240 28	332 38	10 480		491 57	611 73	532 62	593 69	655 76	715 83	772 90	825 96	879 1031	926 1087	964 1131	05 1178	34 1448	- 22	- 55				
	1		Tarifs de base	iors Enfants	87 8	87 8	133 12	256 24	354 33	37 410		523 49	699	568 53	632 59	669	763 71	823 77	880 82	938 87	988 92		72 1005	1234	00 1875	30 2065				
	NDIVIDILEIS		Tarifs a	Adultes Seniors	3 601	3 601	166 13	320 25	442 35	546 437		654 52	837 66	710 56	790 63	874 69						35 1028	39 1072	1316	00 2000	50 2200				
sant			i s							0							séc. 953	séc. 1029	séc. 1100	séc. 1172	séc. 1235	séc. 1285	séc. 1339	séc. <b>1646</b>	00 2500	2750				
Secteurs géographiques		de validité	des forfaits		Matin	Après-midi	1 jour	2 jours conséc.	3 jours conséc.	4 jours conséc.	5 jours conséc.	5 jours non cons.2	5 jours cons. + 1 jour Portes du Soleil <sup>21</sup>	6 jours conséc.	jours conséc.	8 jours conséc.	9 jours conséc.	10 jours conséc.	I jours conséc.	2 jours conséc.	3 jours conséc.	14 jours conséc.	15 jours conséc.	20 jours conséc.	SAISON	Avec ÉTÉ™				

\* Un abonnement d'un an à la revue "Portes du Soleil" sera offert à tout acquéreur d'un forfait Saison Portes du Soleil et une réduction de 50 % sur l'abonnement pour un forfait Saison Châtel

## Limites d'âge

(Châtel et Portes du Soleil)

- Moins de 5 ans : forfait gratuit - De 5 à 16 ans : tarif enfants
  - De 16 à 60 ans : tarif adultes
- De 60 à 75 ans : tarif seniors - Plus de 75 ans : forfait gratuit
- (Age à justifier par présentation de la carte d'identité ou du livret de famille)

# Définition catégories clients

**Résidents :** propriétaires d'appartement(s) à Châtel payant la taxe d'habitation au titre de 1998

Familles : ensemble de membres de la même famille constitué d'au moins quatre personnes achetant en même temps quatre forfaits de même durée (livret de famille à présenter)

## Nombre de forfaits à tarif réduit attribués aux résidents par appartement (propriétaire, conjoint, enfants)

**Châtel**: 5 forfaits "Séjour" maxi (de 5 à 20 jours) 3 forfaits "Saison" maxi ou panachage "Séjour-Saison" dans 1a limite de 5 forfaits maxi

Portes du Soleil : autant de forfaits que de membres de la famille

Nouveauté hiver 98/99: forfait 5 jours Châtel + 1 jour Portes du Soleil

Bon conseil aux titulaires de forfaits "Saison": conservez toujours vos tickets de caisse, utiles en cas de perte de forfait

(1) Ski-zip fourni gratuitement pour forfaits saison Châtel et Portes du Soleil

(2) Forfait 5 jours non consécutifs "calé" sur période de 7 jours consécutifs (3) Les forfaits résidents sont délivrés à la Maison

Châtelanne uniquement (4) Avec les forfaits remontées d'été

(4) Avec les torraits remontées à ete N.B. : les Cartes Neige peuvent être achetées dans l'une des douze stations des Portes du Soleil

TARIFS identiques pour demi-journées (matin ou après-midi)

	EXTRAITS TARIFS REMONTÉS MÉCANIQUES Hiver 1998/1999 (en FF)								
	P	OSSIBILITÉS DE REMONTÉES		ADU	LTES				
		MÉCANIQUES	LUGE in	dividuels	LUGE acc	ompagnés			
		<u>Télésièges et piste de luge</u> - 1 passage	18	8 F	2	4 F			
	kels	Téléskis Ruby et Covagny - 1 montée - 10 montées		Indivi 7 45	duels F F				
TES.	Par fic	Autres téléskis: 1 montée Télécordes SupChâtel et Pré-la-Joux		12	2 F				
SAL		- 1 montée - 10 montées		45					
Z		<u>Télécordes parking Pré-la-Joux</u>	GRATUIT						
PRESTAT	points	Achat de points (valeur du point : 2 F)	50 points : 100 F 100 points : 200 F						
**	Avec carte à po	Emploi des points  - Télécabine  - Télésiège Pierre-Longue  - Tous téléskis  - Téléskis Ruby et Covagny  - Autres téléskis et télécordes	Montée : 1 montée 1 montée		5				
		Stage de débutants de Super-Châtel	INDIV	The same of the sa	FAM	The Control of the Co			
Eor	fait		Adultes		Adultes				
. 0		- 1/2 journée	60 F 100 F	45 F 72 F	55 F 88 F	40 F 64 F			

(pas d'avantage particuliers aux résidents)

#### ÈVES... BRÈVES... BRÈVES... BRÈVES

#### Les grandes dates de l'hiver 1998/1999\*

Mardi 29.12 Samedi 23.01 Dimanche 24.01 Jeudi 28 et vendredi 29.01 Du dimanche 31.01 au vendredi 5.02 Samedi 6 et dimanche 7.02 Mardi 16.02

Samedi 20.02 Mardi 2.03 Samedi 13.03

Du dimanche 14 au vendredi 19.03 Samedi 10.04

50° anniversaire de l'E.S.F. de Châtel Critérium jeunes de bosses (ski acrobatique)

Coupe de France et critérium jeunes de saut (ski acrobatique)

Courses F.I.S. dames (slalom géant) Semaine "Produits du terroir" 2° Coupe du monde de ski acrobatique

Mardi-Gras : défilé des enfants de l'école en journée

puis ski nocturne et déguisements

8° Trophée des Résidents

Le Charivari des agriculteurs de Châtel Course départementale des sapeurs-pompiers

Raid des Portes du Soleil

Mini-coupe de bosses et saut, spectacle de ski acrobatique Les spectacles son et lumière "Ski Memory" auront lieu le 19 janvier, le 9 février, le 23 février et le 16 mars.

\* Programme sous réserve de modification

#### Du nouveau à l'Office de tourisme...

Après la démission de toute l'ancienne "équipe", un bureau de transition vient d'être provisoirement élu à l'Office du Tourisme:

- Président : - Trésorier :

Nicolas RUBIN Roger RUBIN

Vice-président :

Yves PIERI

- Secrétaire : J.-P. BETEILLE - Trésorier adjoint : Jean-Claude SORANZO - Secrétaire adjoint : Henri GONON

Notre association, membre permanent du comité, sera représentée par notre président, Jean-Louis WACHE.

#### Télésiège de Pierre-Longue : nouveau quatre places

Il y a quelques jours, le promeneur arrivant au Pré-La-Joux a eu la surprise de voir une sorte de vaisseau spatial venu se poser dans une forêt de sapins, sur un unique pilier de béton. Revenu de sa découverte, il a pu constater que c'était la future gare de départ du nouveau quatre places de Pierre-Longue. La suite de ces travaux modernes a été la pose des pylônes, suivie des balances et autres rails jusqu'à Plaine-Dranse par un hélicoptère énorme qui, avec une précision extraordinaire, réalisé le tout en une demi-journée. Beaucoup de curieux s'étaient déplacés et n'ont pas regretté la vue de ce spectacle technique et plein d'enseignement sur la facon d'accéder à la montagne pour le bien-être du skieur. Cette liaison permettra aussi aux non-skieurs de se rendre là-haut et conduira le débit sur les autres liaisons.

#### **BOB-LUGE**

#### Règles particulières de fonctionnement

- Enfants de moins de 3 ans : NON ADMIS
- Les enfants de moins de 8 ans doivent être obligatoirement accompagnés
- Tarifs "habitués" (plusieurs montées) : se renseigner à la caisse

#### **EXTRAIT TARIFS** PARKING SOUTERRAIN PLACE DE L'ÉGLISE hiver 98/99

Tarife d'abannament (an FEL

	idrits a abonnement (en rr)										
l'he		1740	la née	De lo	ngue d	durée					
1 h 2 h	3 5	1 j. 2 j.	50 90		Indiv.	Résid.					
3 h	10 15	3 j.	130 180	Semaine	315	285					
5 h	20 25	5 j.	225 270	Quinzaine	565	510					
7 h 8 h	30 35	7 j. 8 j.	315 315	Mois	950	850					
9 h 10 h	40 45	9 j. 10 j.	355 400	Saison	1500	1200					

Remarque : toute heure ou journée commencée est due en totalité.

#### **EXTRAIT TARIFS** PATINOIRE de VONNES (en FF)

	9	
	Adultes	Enfants - 16 ans
Entrée sans location de patins	20 F	15 F
Entrée avec location de patins	35 F	25 F
Abonnement Saison	250 F	200 F
Nocturnes avec location de patins	28 F	28 F

NOTA: les tarifs "Carte Neige" ainsi que le tarif des horodatrices sont identiques à ceux de l'an dernier.

HORODATRICES						
Durée de stationnement	Prix					
De 0 h 00 mn à 0 h 15 mn	1 F					
De 0 h 15 mn à 0 h 30 mn	3 F					
De 0 h 30 mn à 0 h 45 mn	5 F					
De 0 h 45 mn à 1 h 00 mn	7 F					
De 1 h 00 mn à 1 h 15 mn	9 F					
De 1 h 15 mn à 1 h 30 mn	11 F					
De 1 h 30 mn à 1 h 45 mn	13 F					
De 1 h 45 mn à 2 h 00 mn	15 F					

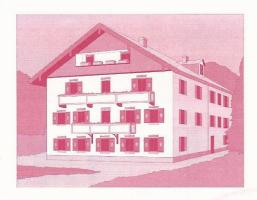
L'horodatrice sous le cimetière peut être utilisée jusqu'à huit heures de stationnement.

#### Station village de Châtel - Paul Rivat (12-96)

Cet article fait suite à celui paru dans notre bulletin n°36

Chapitre deux

#### Développement urbain de Châtel



Depuis une trentaine d'années, de nombreux immeubles se sont élevés et il continue à s'en construire sans que le foncier ne semble être maîtrisé par la commune.

Il serait très intéressant de connaître et de faire connaître car je n'ai pas d'informations à ce sujet :

- le nombre de logements, dans la commune, occupés d'une façon permanente;
- ceux affectés à la location saisonnière avec le nombre de lits correspondants et le taux d'occupation réel;
- le nombre de logements en vente et le nombre en revente.

Ensuite, il serait intéressant de savoir si ce parc de logements est compatible avec les infrastructures existantes ou en voie d'être réalisées en fonction du foncier restant et des finances à prévoir sinon, l'engorgement probable risquerait de provoquer la désaffection et le départ de nombreux résidents, ce qui aurait pour conséquence la multiplication des reventes, la baisse générale de l'immobilier au détriment des revenus communaux et de la fréquentation de la station. La réputation de celle-ci serait détériorée. Il paraît indispensable que les emplacements libres dans la commune soient réservés aux infrastructures futures.

Là surgit une très grande difficulté, due à ce que l'on pourrait appeler une erreur qui n'est nullement du fait du maire et de la municipalité actuelle, ceux-ci en supportant l'héritage.

Il y a quelques dizaines d'années, l'ancêtre du P.O.S. était le **Plan sommaire d'urbanisme.** Or, dans ce plan était incluse en zone constructible une très grande partie de la vallée de Châtel. Par la suite, un propriétaire qui avait son terrain constructible ne pouvait admettre - encore d'ailleurs actuellement et cela peut se comprendre - que celui-ci ne le soit plus. Ultérieurement, il semble que les P.O.S. aient été calqués globalement sur le Plan sommaire initial.

Si le Plan d'occupation des sols est remanié de façon à ce qu'il soit conforme au développement harmonieux de la station, cela risque de coûter cher à la commune mais, à mon avis, ce sera tout à fait obligatoire. En attendant, il y aurait lieu de freiner au maximum les autorisations de permis de construire.

Nous constatons, par ailleurs, que les logements construits ou en cours sont des studios ou comportent le plus souvent des pièces un peu plus grandes que la dimension d'un lit, c'est-à-dire, probablement par souci de rentabilité, le maximum de logements dans le minimum de surface. Est-ce compatible avec la qualité de la vie et la demande de la clientèle?

#### **Architecture**

Les habitants de la vallée de Châtel en particulier ainsi que leur municipalité respectent et tiennent à l'aspect des fermes à deux pans pour les nouvelles constructions.

Ils enjolivent avec bon goût leur habitation, notamment avec leurs balcons entourés de palins ciselés ou les commerçants avec les auvents en tavaillons. Mais pourquoi voir les nouveaux immeubles massifs, carrés, avec un aspect incompatible avec la tradition de la Vallée d'Abondance?

#### La vie dans le village

D'une manière générale, le village, avec ses anciens chalets bien restaurés, est agréable à regarder. L'effort de fleurissement est important et d'ailleurs hautement récompensé. Mais, comme je l'ai fait remarquer, la circulation est très difficile du fait que toutes les voies aboutissent devant l'Office de Tourisme. Une voie de contournement devrait être étudiée et réalisée rapidement avant que de nouvelles constructions n'occupent les terrains. Mais n'est-ce pas déjà trop tard ?

L'idéal serait que tout le centre soit réservé aux piétons. Les trottoirs ont été commencés et devront être continués. Un escalier couvert, de belle architecture, a été construit et unanimement apprécié; un autre vient d'être terminé. Il y aurait lieu de les multiplier tant pour leur utilité que pour la spécificité du village.

De nombreuses voitures-ventouses stationnent en bordure des voies, gênant la circulation des véhicules et surtout des piétons. D'autres parkings pour voitures et surtout pour cars devraient être répartis sur la commune.

Des aires de jeux de plein air pour l'été et des pistes de luge, ainsi que des promenades, devraient êtres créées à proximité des zones d'habitation et sur des terrains achetés par la commune.

Il y aurait lieu aussi de conserver des petites pistes de ski comme "La Savonnette" ou "Vonnes" à proximité du village.



Suite:
Comment amplifier
l'identité
de la station ?
(dans le numéro 38)

#### Règlement du slalom géant du Linga du 20 février 1999

La participation à cette course implique l'acceptation intégrale du règlement

#### Course

- Elle se déroulera sur le stade de slalom du Linga ; premier départ à 17 h.
- 2) En cas de mauvais temps, elle pourra être remise au 22 février 1999 ou annulée.
- 3) Elle consiste en un slalom géant de douze à quinze portes. Une porte non franchie est éliminatoire.
- 4) Elle se déroulera sous l'organisation, le contrôle et le chronométrage de l'E.S.F. De ce fait, les temps pourront être homologués pour l'obtention des "Flèches".
- 5) Les concurrents s'inscriront dans les catégories suivantes :

#### **ENFANTS** (garçons et filles):

El jusqu'à 12 ans - E2 de 13 à 16 ans

#### **ADULTES (hommes):**

H1 de 17 à 25 ans - H2 de 26 à 45 ans - H3 de 46 et plus

#### **ADULTES (femmes)**

F1 de 17 à 30 ans - F2 de 31 ans et plus

Devront **obligatoirement** s'inscrire en catégorie C1 jusqu'à 25 ans ou C2 de 26 ans et plus **tous** les concurrents titulaires d'une **Flèche** ou d'un **Chamois or/argent.**  Ces deux catégories pourront être fondues en fonction du nombre de concurrents.

- 6) Les dossards seront remis au "Schuss" contre paiement de la participation (voir ci-après). A partir de 16 h, un poste "enlèvement groupe" sera mis en place.
- 7) La course sera dotée, par catégorie, d'un prix au maximum aux trois premiers arrivants. Les organisateurs pourront éventuellement attribuer d'autres prix (au plus jeune, au plus âgé, coupe du "fair-play"...).

#### Assurance

- 1) La couverture d'assurance est obligatoirement à la charge des participants.
- 2) L'Amicale des résidents de Châtel ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable pour quelque raison que ce soit et dégage ainsi toute responsabilité en cas d'accident.

#### **Inscriptions**

- Ne peuvent participer que les résidents propriétaires.
- 2) Elles devront être retournées à :
  A.A.R.C., B.P. n°34, 74390 CHATEL
  pour le 15 février 1999 au plus tard.
- 3) Pour les résidents non adhérents ou souhaitant adhérer, des bulletins (inscription et adhésion) seront disponibles à l'Office de Tourisme de Châtel à partir du 13 février 1999. En cas d'adhésion, les bulletins d'adhésion et d'inscription devront obligatoirement être accompagnés d'un chèque de 100 francs. Aucune adhésion ne sera prise le jour de la course. Une boîte à lettres est à disposition pour le dépôt des bulletins à l'Office de Tourisme.

#### Participation aux frais

Participation forfaitaire et "symbolique" de :

- 20 francs pour chaque concurrent adhérent sauf catégories E1 et E2 (enfants)
- 40 francs pour tous les autres concurrents sans limite d'âge.

Cette participation devra être versée à la remise du dossard.

Les organisateurs se réservent la possibilité de modifier les catégories pour assurer une répartition équitable des concurrents en fonction des inscriptions réelles.

Une modification éventuelle de la date de la course ferait l'objet d'une information particulière.

Le présent règlement ainsi que toutes les informations complémentaires concernant cette course seront **affichés** dans le panneau des associations (face à l'Office de Tourisme).



el .

Bulletin d'inscription au 8° trophée des résidents de Châtel patronné par Radio Châtel SLALOM GÉANT • STADE DU LINGA • SAMEDI 20 FÉVRIER 1999

NOM <sup>(1)</sup>	Prénom	V° adhérent	Résidence	
Ville	Code postal			
Participants (2)				
Participants (2) NOMS (2)	Prénom	Sexe (3)	Date de naissance (4)	Catégorie <sup>(5)</sup>
1			Date de naissance (4)	
2			//	
3		***************************************	//	
4			//	
5			/ /	

#### Le coin de l'astronome

### 1) Réponse à la question : "Quel est le poids de la Terre ?"

Telle quelle, cette question est une question mal posée; en effet, le poids est une force : c'est la force d'attraction (selon la loi de Newton) d'un objet vers le centre de la Terre.

Donc, demander quelle est la force d'attraction du globe terrestre vers le centre de la Terre n'a guère de sens.

En réalité, cette question a été posée pour attirer l'attention sur la différence entre poids et masse : le poids est une force, tandis que la masse exprime la quantité de matière.

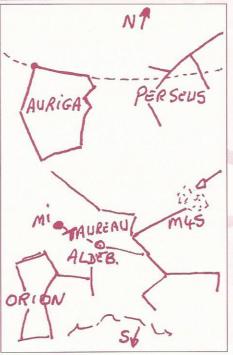
C'est pourquoi on parlera de la masse de la Terre, du Soleil, de la Lune...

#### 2) A voir cet hiver dans la période de Noël

En plus de la constellation d'Orion mentionnée antérieurement, il ne faut pas "rater" les Pléiades. Il s'agit d'un amas d'environ 800 étoiles dont 7 sont d'un bleu brillant comme des diamants. A l'œil nu, on devine une sorte de gros flocon d'ouate, mais aux jumelles grossissant 7 à 10 fois on découvre la vision féerique d'un splendide écrin d'étoiles. Elles sont âgées de 100 millions d'années et sont distantes de 400 années-lumière.

Pour les découvrir, partir de Bételgeuse d'Orion, vers Aldébaran, de la constellation du Taureau, et prolonger la visée un peu au-delà jusqu'à M45 (autre dénomination de l'amas des Pléiades). M45 est visible de Châtel, plein sud, à 22 heures.

# CAS. 67 M31 ANDR. 54 53 85 PEG. 93 SAT. 0 SI JUP.



#### 3) A voir également dans la même période

La galaxie Andromède, qui est une autre "Voie lactée" comptant des milliards d'étoiles, située à 2 100 000 années-lumière (1 année-lumière = 10 000 milliards de kilomètres) et qui se présente aussi comme un gros flocon d'ouate visible avec des jumelles (certains la voient à l'œil nu).

Pour la trouver, chercher le grand carré de Pégase, situé un peu au nord et sensiblement plus à l'ouest d'Orion, partir vers le nord-est de l'étoile 53 (coin nord-est du carré), dans la prolongation de la diagonale 93/53, jusqu'à l'étoile 54. De là, bifurquer vers le nordouest et, un peu plus haut que l'étoile 54, vous découvrirez un beau nuage d'étoiles. Visible de Châtel, plein sud, à 20 heures.

#### 4) A quelle vitesse est soumise une personne située à la latitude de 46° de Châtel ?

En raison de la rotation de la Terre autour de son axe : 1 180 km/h ;

En raison de la révolution de la Terre autour du Soleil : 105 000 km/h ;

En raison de la révolution du Soleil autour du centre galactique : 1 080 000 km/h.

Retenez en chiffres ronds : 1 200 km/h, 100 000 km/h, 1 000 000 km/h.

De quoi avoir le vertige, non?

A bientôt.

A. Jadot



#### 8° trophée de ski des résidents

#### RÉSERVATION POUR LE DÎNER DE CLÔTURE

A l'heure de la mise en page de ce bulletin n°37, l'organisation du DÎNER DE CLÔTURE n'a pas encore été entreprise.

Le lieu, l'heure ainsi que la négociation à propos des menus adultes et enfants vont faire l'objet d'une étude dans les prochaines semaines.

Tous les détails figureront dans le panneau des associations situé de l'autre côté de la route, face à l'Office de Tourisme.

Toutefois, voulez-vous nous informer de votre intention de participer à ce dîner de clôture ?

participera

Nombre de personnes

ne participera pas

Les organisateurs

#### CONVOCATION

Cher adhérent, chère adhérente,

Nous vous prions de bien vouloir assister à **l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE** qui se tiendra à CHATEL, salle du cinéma « LE MORCLAN»

#### le mardi 29 décembre 1998 à 9 h 30

(Ouverture des portes dès 9 h afin de procéder au pointage et à l'encaissement des cotisations)

#### ORDRE DU JOUR

- Rapport moral du président
- Rapport financier et rapport du contrôleur aux comptes
- Montant de la cotisation 1999 (CENT francs)
- Renouvellement du conseil d'administration, élection de nouveaux membres

Questions diverses : elles porteront sur les grands événements de l'année, en présence – éventuellement, selon ses disponibilités – de **M. le Maire de CHATEL.** 

Dans le cas où vous ne pourriez assister à cette assemblée générale, nous vous demandons :

- soit de confier le **pouvoir** ci-joint à un adhérent de votre choix assistant lui-même à l'assemblée générale, en mentionnant son nom,
- soit de le retourner à l'association, B.P. 34, 74390 CHATEL, avant le 23.12.98. Il sera alors considéré comme un vote d'approbation des résolutions proposées, qui sont les suivantes : .../...

\_\_\_

#### **POUVOIR**

Je, soussigné, M. ou Mme		N° de carte de membre :
Résidence à Châtel :		
Membre actif de <b>l'ASSOCIATI</b>	ON AMICALE DES RÉSIDENTS	DE CHATEL, donne pouvoir pour moi et en mon nom à :
M	ou à défa	aut à M.
de me représenter à l'assemblée	générale ordinaire, qui se tiendre	a à Châtel :
	le mardi 29 décemb salle du cinéma « l	
Fait à :	le:	Signature :
(La signature sera précédée de la mentic (Ouverture des portes dès 9 h (pointage	on <b>manuscrite</b> « BON POUR POUVOIR et encaissement des cotisations).	»)

#### APPEL DE LA COTISATION 1999 (100 F)

La cotisation est désormais appelée <u>UNE SEULE FOIS</u> dans l'année, à réception de ce document et jusqu'à la fin du mois de mars. Si vous n'avez pas déjà renouvelé votre cotisation, **nous vous invitons à utiliser ce document pour :** 

- Effectuer votre règlement lors de l'assemblée générale (1), en le remettant **rempli** à l'entrée de la salle
- Nous faire parvenir votre règlement (1), si vous ne pouvez assister à l'assemblée générale

Dans tous les cas, il nous sera nécessaire pour la mise à jour de notre fichier comptable.

règle : par chèque bancaire (1) - par chèque postal (1)

le montant de ma cotisation pour 1999 (100 F) que je remets au trésorier ou que j'adresse à l'association, B.P. 34, 74390 CHATEL.

(1) Rayer les mentions inutiles.

découper pour utilisation des documents

RÉSOLUTION 1: L'assemblée, après en avoir entendu l'exposé, approuve le rapport moral du président.

**RÉSOLUTION 2:** l'assemblée, après avoir entendu le rapport financier et le rapport du contrôleur aux comptes, donne quitus au trésorier pour sa gestion.

**RÉSOLUTION 3:** renouvellement du conseil d'administration. Le président propose le renouvellement du mandat de MM. P. RIVAT, G. VAN LOO,

RÉSOLUTION 4: Les candidats au poste d'administrateur qui ont fait acte de candidature par écrit sont élus à la majorité des voix.

La cotisation pour 1999 est fixée à 100 F. Nos membres qui, à l'occasion de l'assemblée générale, désireraient se mettre à jour de leur cotisation pourront le faire à l'entrée de la salle, en réglant autant que possible par chèque bancaire ou postal. Nous vous remettrons votre nouvelle carte de membre actif 1999, qui annule et remplace celle de 1998.

Ceux qui ne pourraient assister à l'assemblée générale pourront utiliser le bulletin d'appel de cotisation et l'adresser à la B.P. 34, 74390 CHATEL. Dès que nous aurons enregistré votre règlement, nous vous adresserons votre carte de membre actif pour l'année 1999.

Nous comptons vivement sur votre présence et vous prions d'agréer, cher adhérent, chère adhérente, l'expression de nos sentiments distingués.

Le président

#### SITUATION FINANCIÈRE

(arrêtée au 31/10/98, sous réserve de l'approbation par le contrôleur aux comptes)

TOTAL RECETTE	S	69	390	F
TOTAL DÉPENS	ES	67	256	F
Résultat exercice	97/98	+ 2	134	F

#### SITUATION du COMPTE COURANT BANCAIRE

Solde au 15.12.97	38	460	F
Total recettes 98 (au 31.10)	69	390	F
Total dépenses 98 (au 31.10)	67	256	F

Solde au 31.10.98	40	594	F
Placements (SICAV)	28	433	F
Situation bancaire	69	027	F

Quelques écritures (dépenses d'environ 12 000 F) à comptabiliser modifieront légèrement les chiffres ci-dessus. Il en sera fait mention à l'assemblée générale. Le trésorier



#### BULLETIN DE PRÉSENCE (à remettre à l'entrée de la salle)

......N° de carte de membre : M. ou Mme Nom de votre résidence à CHATEL : ......

#### PARTICIPE à l'assemblée générale ordinaire de l'ASSOCIATION AMICALE DES RÉSIDENTS DE CHATEL

#### le mardi 29 décembre 1998 à 9 h 30 salle du cinéma « LE MORCLAN »

NOTA: Ouverture des portes dès 9 h (pointage et encaissement des cotisations)

Signature

NOTA : CE BULLETIN TIENDRA LIEU D'ÉMARGEMENT ET ÉVITERA AINSI TOUTE ATTENTE A L'ENTRÉE DE LA SALLE. MUNISSEZ-VOUS DE VOTRE CARTE DE MEMBRE.



#### VOTRE ATTENTION. Nous vous conseillons...

#### Si vous participez à l'assemblée générale,

- de remplir dès à présent le « bulletin de présence » (ci-dessus). Il vous sera demandé à l'entrée de la salle. De plus, cela vous évitera une attente inutile.
- de remplir dès à présent le bulletin « appel de cotisation 1999 » (au dos) et de préparer le moyen de paiement que vous avez choisi.

#### Si vous ne participez pas à l'assemblée générale,

- remplissez dès à présent le « pouvoir » (voir au dos) et veuillez nous le faire parvenir à l'adresse habituelle avant le 23.12.98. Vous pouvez également le remettre à un adhérent de votre choix.
- remplissez également le bulletin « appel de cotisation 1999 » et veuillez nous le faire parvenir à l'adresse habituelle accompagné du moyen de paiement de votre choix.

Nous vous remercions par avance.

Le bureau